

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 28 septembre 2026

DATE DE LA CONVOCATION

18 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice :
36 Titulaires et 7 Suppléants

Titulaires présents : 30

Suppléants votants : 0

Pouvoirs : 4

Total votants : 34

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mil vingt six

Et le 28 septembre à 18h36

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la Communauté de communes du Grand Chambord, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DAUTREMÉPUIS**, Président de la Communauté de Communes.

Membres Titulaires présents :

Henry LEMAIGNEN (Bauzy), Corinne GAUGET, Michel PERROIT (Bracieux), André JOLY (Chambord), Luc MARCHAND (Crouy-sur-Cosson), Gérard BARON (Fontaines-en-Sologne), Jean-Luc DAUTREMÉPUIS, Martine BAYET-LEVA, Benjamin DEBUIGNE (Huisseau-sur-Cosson), Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr), Christine GENDRE (Maslives), Philippe DUBOIS, Laetitia RIBRIOUX, Jean-Marc CHABOUD, Danièle DEBOUT (Mont-près-Chambord), Gérard CHAUVEAU, Fabienne GENDRIER (Montlivault), Patrick MARION (Neuvy), Laurent ALLANIC, Virginie MASSON (Saint-Claude-de-Diray), Jérôme ROUX, Sophie DE MARIA (Saint-Dyé-sur-Loire), Jean-François BOISARD, Michel LAURENT, Christian LALLERON, Marion PELLÉ, Philippe LE TOUX (Saint-Laurent-Nouan), Jean-Michel TURPIN (Thoury), Patrice DUCHET, Véronique DE SPARRE (Tour-en-Sologne).

Membres Suppléants présents à voix délibérative : -

Membres Titulaires absents et ayant donné pouvoir à un autre Titulaire :

Virginie BAHU-NOGRETTE a donné pouvoir à Martine BAYET-LEVA (Huisseau-sur-Cosson),

Emilie LEGOUT a donné pouvoir à Dimitri BRUNEAU (La Ferté-Saint-Cyr),

Christine SOUCHET a donné pouvoir à Michel LAURENT (Saint-Laurent-Nouan),

Anne TOUTAIN a donné pouvoir à Jean-François BOISARD (Saint-Laurent-Nouan).

Membres Suppléants présents sans voix délibérative : Martine HENRY (Neuvy).

Membres Titulaires absents ou excusés : Zohra LEFORESTIER (Mont-près-Chambord), Julien MARCILHAC (Saint-Claude-de-Diray).

Les membres présents, formant la majorité des conseillers en exercice, Madame Christine GENDRE a été désignée secrétaire de séance.

Délibération 041-116-2026

Objet : Prolongation de l'avenant 2026 à la convention de partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture du Loir-et-Cher

Monsieur Gérard CHAUVEAU, Vice-président en charge de l'urbanisme, de l'habitat, de la transition écologique et de la biodiversité, rappelle que la Communauté de communes du Grand Chambord et la Chambre départementale d'agriculture de Loir-et-Cher se sont engagées dans un partenariat visant à accompagner les actions en faveur d'une agriculture durable sur le territoire et qui contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Il indique qu'une convention de partenariat a été prise pour une durée de 5 ans, sur la période de 2021 à 2026 et que l'avenant 2026 est arrivé à échéance le 06 septembre 2026.

Il indique que ce partenariat avec la Chambre d'Agriculture conduit à la réalisation de différentes actions sur les questions agricoles :

- L'appui concernant les dossiers d'urbanisme à travers un guichet unique ;
- La mise à jour de données sur les producteurs locaux et sur l'agritourisme ;
- La concertation des agriculteurs sur le sujet de l'amélioration de la vente directe ;
- L'accompagnement de projets agricoles par la concertation et la médiation ;
- L'appui au développement de la méthanisation sur le territoire ;
- L'organisation de visites terrain ;
- L'accompagnement d'exploitants ou de porteurs de projets dans la recherche et l'accès au foncier ;
- etc.

Afin d'assurer la continuité des actions engagées jusqu'à la fin de l'année, il est proposé de prolonger cet avenant jusqu'au 31 décembre 2026. Cette prolongation est rendue possible par la disponibilité des crédits prévus dans le cadre de l'avenant, le volume de jours initialement programmé pour l'année n'ayant pas été totalement consommé, annexe 11.

Il précise qu'un travail conjoint sera mené à l'automne 2026 entre les services de la Communauté de communes et la Chambre d'agriculture afin de préparer une nouvelle convention de partenariat pour l'année 2027. Une rencontre entre les Présidents des deux structures est également prévue à la fin de l'année afin d'en définir les orientations futures.

Monsieur le Vice-président demande au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver la prolongation de l'avenant 2026 de la convention de partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture du Loir-et-Cher jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Autoriser Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE la prolongation de l'avenant 2026 de la convention de partenariat avec la Chambre départementale d'agriculture du Loir-et-Cher jusqu'au 31 décembre 2026 ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président (ou son représentant dûment habilité) à signer l'avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme.

La secrétaire de séance

Christine GENDRE



Le Président

Jean-Luc DAUTREMÉPUS